


**DON A LA VILLE D'UN VELO DE DION BOUTON
ET ACQUISITION D'UNE AFFICHE ANCIENNE**

Vu le rapport établi par le Directeur Général des Services en date du 8 Juin 2006 ;

Je propose au Conseil Municipal de m'autoriser :

- à accepter, au nom de la Ville le don d'un vélo **De DION BOUTON** gracieusement offert par Monsieur et Madame LACOUR.
- à acquérir une affiche ancienne : « Phaeton De DION-BOUTON »

Le Maire,



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

DON A LA VILLE D'UN VELO DE DION BOUTON
ET ACQUISITION D'UNE AFFICHE ANCIENNE

1°/ Monsieur et Madame Jacques LACOUR – domiciliés à TOURS – souhaitent faire don à la Ville d'un vélo **De DION BOUTON**.

Ce vélo pourrait compléter la collection d'objets des fameuses usines, autrefois implantées à Puteaux, dont la Ville est déjà propriétaire.

Il est actuellement entreposé à CAMBRAI (Nord). Son enlèvement serait pris en charge par les services municipaux.

2°/ Monsieur LOZADA – expert – a été désigné pour représenter les intérêts de la Ville lors de la vente aux enchères publiques qui a eu lieu le Jeudi 8 Juin 2006 à DROUOT-RICHELIEU pour une affiche ancienne :

- lot 101 – « Phaeton De DION-BOUTON » (estimée à 1.400 €)

Cette affiche a été adjugée au prix de 1.350 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le don du vélo
- d'acquérir l'affiche ancienne précitée, au prix de 1.350 € ,

Le Directeur Général des Services,


Christian OLLIVIER

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur Frédéric LOZADA, expert, a représenté les intérêts de la Ville de Puteaux lors de la vente aux enchères publiques à DROUOT le 8 Juin 2006, pour une affiche ancienne (lot 101 estimé à 1.400 €) ;

Considérant que ce lot a été adjugé au prix de 1.350 € pour la Ville de Puteaux ;

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 8 Juin 2006 ;

DELIBERE ;

Article 1er – Autorise le Maire à acquérir une affiche ancienne :

- « Phaeton De DION-BOUTON »

au prix de 1.350 €

Article 2 – La dépense correspondante sera imputée sur le Budget de l'exercice en cours.